

Poura veva

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 37

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BARBOUTZET, *après avoir bu.*
Pas mauvais !...

BIOLLE
Je te crois ! (*Il continue la tournée*) Voyez-vous, les procès, c'est toujours une salle affaire !... Le major Davel avait bigrement raison !... Vous savez, quand les Bernois lui ont coupé le cou, par là-bas, près de Lausanne !... Eh bien ! sur l'échafaud, il disait encore : « Ecoutez, vous autres, croyez-moi, il ne faut pas vous faire des procès pour des prunes !... » Vous pouvez voir le tableau qui montre ça !... Et moi, je dis comme lui à ceux qui viennent ici, pour la conciliation : quand on est des chrétiens, on doit chercher à se mettre d'accord.

BERTIGNY, *approuvant.*
Oui, quand on est des chrétiens... et des braves gens...

BIOLLE
Savez-vous à qui ça profite, les procès ?

BARBOUTZET
A ceux qui les gagnent, pardine !

BIOLLE
Non. Ça profite aux avocats, qui ne voient partout que plaies et bosses... et au gouvernement, à cause des paquets de papier timbré qu'il vous force à acheter pour se dire la moindre des choses ! Voilà !... (*Il les conduit vers un autre tonneau*) Celui-ci, c'est du huitante-neuf... Il a plus de corps, mais peut-être bien, une idée moins de moëlleux... C'est aussi une fine goutte... A la vôtre !...

Tout en faisant mille efforts pour réconcilier les parties, le juge de paix passe au tonneau du 85, puis il prend sur un rayon une poudreuse bouteille de 76.

BIOLLE
Voyons, mes enfants, tâchez-voilà d'être un peu raisonnables !... Que chacun y mette du sien, nom d'un chien !... Vous savez ce qu'on dit : « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. » C'est rudement vrai, allez !... Qu'en dis-tu, Jean-Jacques ?

BOVION
Oh !...

BIOLLE
Quand vous aurez passé par le tribunal de Bielle et par le tribunal cantonal, et payé les experts et toute la bande, celui qui gagnera n'aura plus que sa chemise pour cacher ses puces, et l'autre n'aura plus rien du tout.

BARBOUTZET
... Quinze cents francs, c'est mon dernier mot !

BIOLLE
Tout de bon ?...

BARBOUTZET
Tout de bon !

BIOLLE, *se retournant vers Bertigny.*
Et toi ?... Voyons ! fais-toi une raison ! (*Bertigny répond par un geste négatif et résigné.*)

BIOLLE, *se prenant la tête dans les mains.*
Quels sacrés bougres de mulets vous êtes, tous les deux !... On a beau vous expliquer et vous montrer les choses, c'est comme si on crachait en l'air ! Eh bien, allez-y, tonnerre de sort !... Plaidez, rogez jusqu'à ce que vous restiez sur le carreau !... Mangez-vous la laine sur le dos !... Engraissez les experts, les avocats et toute la boutique !... J'ai du septante, là, mille bombes ! J'en voulais déboucher une quand vous seriez d'accord... Vous pouvez vous fouiller : je la garde pour les bons bougres qui n'ont pas la tête en bois !... (*A Bovion*) Va faire ton procès-verbal, toi, la séance est levée !

Sagesse

Au fond, puisque Dieu nous les donne,
La terre est assez belle et la vie assez bonne.

Vivre de peu, libre et content,
Heureux, si j'écoute un instant
La chanson que l'oiseau fredonne,
Ou si je rencontre en chemin
L'ami qui me prête sa main,
La compagne qui me la donne.

MARC MONNIER.

POURA VEVA

QUAND la Méry à la Caton s'étai maryâie, quand bin l'étai avoué Dzinguenô à Budzon, l'avai étâ bin conteinta et sa mère assebin. Et tot parâ on pâo dere que l'avai rêussâ po on hommo. Dzinguenô étai pas pî croûio, mâ l'étai on bocon biberon. Lâi tsaillessâi pas que bâre, tot lâi étai bon : vin, brantevin, petit chenique. Mîmameint dâi coup revegnâi à l'ottô bin bon sou. Adan la Caton l'eimpougnive pè lè brè, lo fasâi prevolâ tant qu'à que fusse bas, la Méry lâi dèbotenâve sè tsausse, lâi lèvâve son pantet et tote le duve, avoué tsacon onna verdze lo couistâvant... hardi petit !... Ein vâo-to mé, tsaravoûta ?

Vo djûro que cein fasâi effè po on par de dzo, mîmameint, dâi iâdzo que lâi avâi, po onna queinzanna, ma pas bin mé, et ie refaillâi onna represeintachon su lo pêtâiru à Dzinguenô.

Quand n'avâi pas cliiau fioulâie, la Méry l'amâve bin ; la Caton assebin. Lâi avâi mîmameint dâi dzein que desant que la balla-mère s'étai mèssâ à l'amâ du que lo couistâve.

On coup que l'ein avâi onna fèdèrâla, lè fenne l'avant tant couistâ et couistâ que l'ein a étâ mâlado : na colère reintrâie à cein que desâi lo mâidzo, que l'a attrapâ 'na mênichique. L'ein è bo et bin parti et l'a faliu alla gardâ lè derbon.

La Méry et la Caton l'ant regrettà, quand bin l'étai on assâiti.

Du que Dzinguenô lè z'avâi laichâ, lè duve fenne droumessant dein lo mîme pâilo. Onna nè, la Caton l'out que sa felhie droumessâi pas, et lâi fâ :

— Méry !
— Que voliâi-vo, mère ?
— Te pâo pas droumî. Te peins à ton pouro Dzinguenô.

— Oï !
— On l'a bin z'on z'u fouettâ. Mâ tot parâi no manque rido. On a bi fère : ou hommo l'è adif on hommo.

MARC A LOUIS.

D'heureux pauvres. — Vous ne devez pas avoir de pauvres, ici ! disait l'autre jour à un habitant d'un de nos riches villages, un citadin qui lui rendait visite.

— Oh ! voilà, nous en avons tout de même quelques-uns, mais... y sont à leur aise.

COSTUMES NATIONAUX

« Vivons de notre vie ! » Nous rappelions, samedi dernier, cette parole de Juste Olivier, qui a repris quelque crédit depuis la guerre.

La guerre, en effet, a donné un regain de vie au principe des nationalités. Il s'est réveillé. On s'en peut réjouir, sans réserve, car ce principe est conforme à la nature, et c'est bien à tort que d'aucuns le prétendent contraire aux sentiments de solidarité qui doivent unir entre eux tous les hommes, à quelque race, à quelque nation qu'ils appartiennent. Ce qui, surtout, a créé les antagonismes de races et de peuples, c'est justement la domination arbitraire que certains d'entre eux ont voulu exercer sur d'autres ou sur tous. La liberté des peuples est aussi sacrée que celle des individus ; les uns comme les autres lutteront sans trêve pour s'en assurer les bienfaits, jusqu'à complète et définitive victoire.

On peut, croyons-nous, prévoir que ce réveil du principe des nationalités aura, chez nous, pour conséquence directe et immédiate, une affirmation des principes fédéralistes qui sont à la base du pacte helvétique ; partant, l'opposition d'un frein à la fièvre excessive de centralisation qui animait certains milieux et menaçait de nous submerger.

Or, pour ranimer cette vie cantonale et pour en bien affirmer le caractère, rien ne doit être dédaigné. Le plus petit détail peut avoir son im-

portance. Maintenons autant que possible nos traditions et nos usages locaux ; réhabilitons les costumes nationaux, sinon en tout temps, du moins dans certaines circonstances où leur port est tout indiqué : cérémonies, fêtes locales et régionales, etc. La grâce, indiscutée, du beau sexe n'en pâira nullement, au contraire. Elle saura concilier ce devoir patriotique avec le bon goût qu'elle apporte ordinairement à la toilette. Faisons-lui confiance ; elle évitera sûrement certaines erreurs que semblent craindre nombre de personnes.

Voici par exemple à propos de l'ancien costume de Montreux (costume vaudois), ce que disait un ouvrage écrit en 1834. Il s'agissait d'une jeune fille de cette localité.

« Adèle, comme la plupart de ses compatriotes, est jolie, agaçante, pleine d'amabilité. Son vêtement simple, et d'une propreté décente, relève le piquant de sa physionomie. Elle porte un jupon de coutil bleu étoilé, sur lequel descend un tablier d'indienne à fond blanc ; un de ces jolis corsets qui dessinent si bien la taille des paysannes de Montreux ; un fichu rose, croisé sur la poitrine et noué par derrière ; des bas blancs bien tirés et des souliers qui doivent gêner un peu à cause de la petitesse de leur dimension ; enfin le petit chapeau de paille complète l'ensemble de son accoutrement, qu'on peut regarder comme le type du costume national de cette contrée.

» Mais déjà bon nombre de nos belles vaudoises ont remplacé le gros fichu qui les garantissait des rhumes dangereux par la légère collerette et la gaze à jour, prétendant que celles-ci ont le mérite d'être plus fraîches en été. On remarque aussi que nos naïves paysannes ne vont plus les cheveux flottants ou noués négligemment par derrière. Elles les relèvent en tresses élégantes, retenus par de beaux peignes d'ivoire, ou les enferment adroitement sous leur jolie coiffure à dentelles.

» L'usage des rubans roses, verts, tricolores, est devenu fréquent. Le simple jupon se change en robe aux longs plis et à manches bouffantes. Le mince cordon du tablier n'étrangle plus une taille que la nature a faite élégante et qu'on trouve plus gracieusement dessinée par une ceinture munie d'une brillante agrafe. Seul, le petit chapeau de paille tient encore. A peine remarque-t-on par-ci par-là quelque parodie des chapeaux à la française et cela seulement parmi les coryphées de la commune, madame la présidente, madame la justicière, madame la cabaretière ; bref, les notabilités de l'endroit.

» L'exemple de la réforme donné par les femmes n'a pas tardé à être suivi par les hommes. Les *haut-de-chausses* sont oubliés depuis longtemps. On a trouvé le pantalon plus commode. Les larges boucles et les grands clous ont disparu des souliers. Nos villageois ont reconnu l'avantage d'un petit pied ; cette partie du corps a maintenant sa part des soins donnés à la toilette : on le lace, on l'orne d'un bouquet de rubans, on le façonne, c'est-à-dire qu'on chaussé des souliers à faire venir des cors, bravant la douleur pour avoir un pied mignon.

» Le frac a aussi remplacé l'habit à longs pans, et les gros bonnets de laine ne coiffent plus que quelques têtes de vieillards qui les conservent avec la queue, en dépit de la mode et des utiles préceptes de la civilisation. Mesieurs nos villageois portent maintenant des casquettes à la *parisienne*, et ils ont substitué les *Caudebecs* aux chapeaux à la *Frédéric*. Peut-être eussent-ils conservé l'immortel tricorne s'ils avaient prévu qu'il acquerrait tant de célébrité en ornant la tête du caporal en Corse, du chef de bataillon à Toulon, du général en Italie, du premier consul en Egypte, de l'empereur en France, en Allemagne, en Russie, de l'exilé dans l'île d'Elbe, du prisonnier à Sainte-Hélène !... »